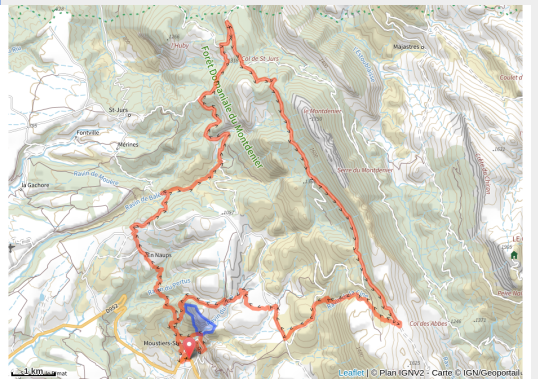


# 150 - N°5 Secteur Verdon - Le Montdenier - Noir

Alpes-de-Haute-Provence



(0)

## Infos pratiques

Pratique : VTT

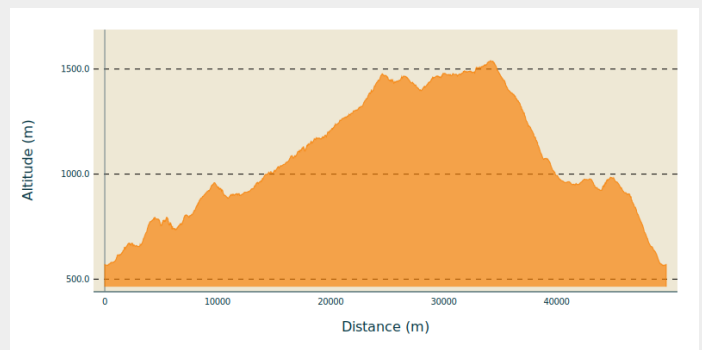
Longueur : 35.8 km

Dénivelé positif : 2054 m

Difficulté : Noir (très difficile)

# Itinéraire

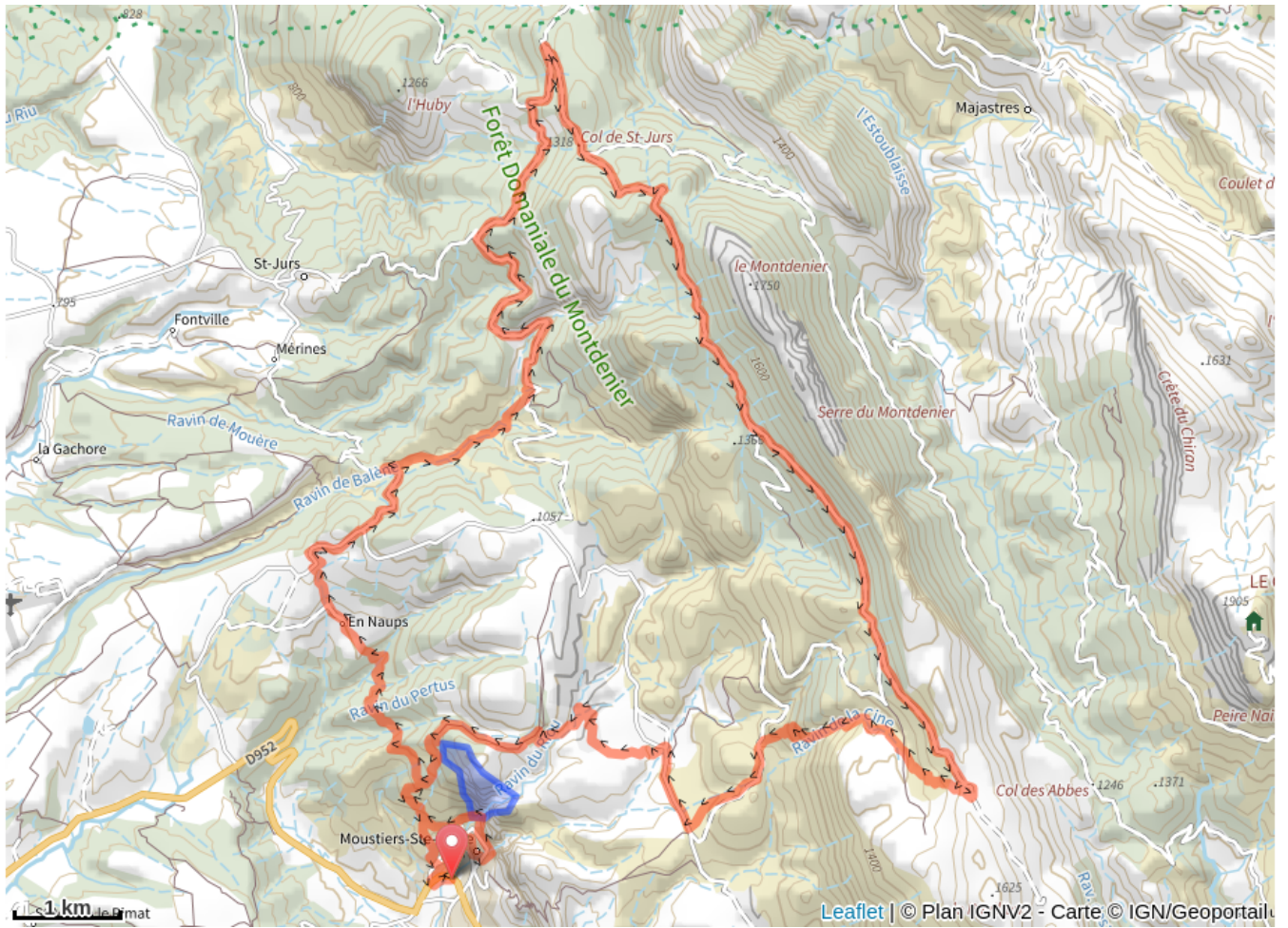
## Profil altimétrique



Altitude min 564 m Altitude max 1540 m

Suivez la direction du Pont-Roman pour ensuite traverser les champs d'oliviers qui surplombent le village. Par un enchaînement de sentiers techniques vous atteindrez le petit hameau de « En Naups ». Puis vous poursuivrez une partie du parcours sur un chemin goudronné et une piste descendante pour atteindre le Moulin de Mouresse. Une longue piste en montée vous mènera jusqu'au col de la Cabane, où vous longerez ensuite les contreforts du Montdenier jusqu'au lieudit de la « Baisse ». Points de vue remarquables sur le Mont Chiran (à ~1900 m d'altitude) d'un côté, le lac de Sainte-Croix et la Haute-Provence jusqu'au Mont Ventoux de l'autre. Vous redescendrez sur le village de Moustiers-Sainte-Marie par un sentier au décor minéral ; itinéraire dont le tracé est commun à celui de la Transverdon (Grande Traversée VTT).

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Vautour fauve

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Verdon

Anne FERMENT - 04 92 74 68 00 - [aferment@parcduverdon.fr](mailto:aferment@parcduverdon.fr)

## ATTENTION : nidification du Vautour fauve !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Vautour fauve.

Le Vautour fauve est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 1er janvier au 31 août :**

- **de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)**
- **de ne pas mettre en place des équipements de highline**
- **d'éviter d'utiliser les voies d'escalade sensibles.**

**La liste des voies d'escalade sensibles vis-à-vis de la nidification de ce rapace est disponible sur le lien suivant :**

[Liste des voies d'escalade sensibles](#)

Ces voies sont dites sensibles car elles passent dans, à proximité immédiate des nids ou bien sont visibles depuis les nids.

**Cette liste est mise à jour chaque année par la Ligue pour la protection des oiseaux PACA.**